



Vente d'argent virtuel et fiscalité

Par **orlando99**, le **24/09/2016** à **04:49**

Bonjour,

J'ai accumulé pas mal d'argent virtuel sur un jeu vidéo durant ces dernières années, au point de pouvoir en vendre pour une valeur de 30.000 euros environ, en tout. Etant actuellement dans une situation de précarité, je voudrais bien vendre cet argent virtuel pour pouvoir créer ma petite entreprise.

L'acheteur serait une entreprise basée en Chine, qui achète cet argent virtuel à 60centime/unité, pour le revendre 1euro/l'unité à des joueurs français.

Si jamais je procède à la vente de cet argent virtuel, comment dois-je le déclarer à l'Etat? Imaginons que je ne vende pas d'un coup les 30.000euros d'argent virtuel, mais que je le fais peu à peu, environ 2000euros/mois, est-ce que je dois déclarer d'une manière différente cet impôt?

Dernière question, est-ce que le Fisc peut me poser des problèmes si je leur explique que cet argent vient de la vente d'argent virtuel d'un jeu vidéo ? Ou est-ce qu'il peut considérer ça comme une vente banale de service (Ce n'est pas la vente de d'argent virtuel qui m'est payé, mais le cout de mon temps, de mes efforts, de ma productivité, pour le récolter et le donner à quelqu'un d'autre qui aura de ce fait économiser de son temps).

Merci d'avance pour votre aide qui me sera bien utile!

Par **Buttez Gauthier**, le **03/11/2016** à **15:38**

Bonjour,

Vos revenus sont imposables dans la catégories des BNC,

Contactez votre contrôleur fiscal pour être sur.